PROFIL PORTAGE
Portage salarial - guide pratique

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE - GARANTIES SANTÉ

Garanties Mutuelle

Comprendre la couverture santé GEREP / AXA, les niveaux de garanties et les démarches utiles.

NOTRE PRINCIPE

Une couverture santé d'entreprise claire, modulable et accessible.

Un document clair pour comprendre le fonctionnement, les limites et les bons réflexes.

DANS CE GUIDE

Cotisations, garanties et démarches

Les repères essentiels pour comprendre votre couverture et effectuer vos démarches.

Guide consultant

- GEREP / AXA
- Régime Confort
- Options facultatives

01 - LE CADRE

Une couverture santé d'entreprise

En tant que salarié porté, vous bénéficiez d'une couverture santé collective adaptée au portage salarial.

POSITION PROFIL PORTAGE

Une protection santé claire et modulable.

Le régime d'entreprise donne accès à une base de couverture. Vous pouvez ensuite couvrir vos ayants droit ou renforcer vos garanties selon vos besoins.

RÉGIME INCLUS

Confort

couverture collective de base

OPTIONS

Premium / Excellence

à choisir selon votre situation

1

Base collective

Le régime Confort constitue la couverture santé d'entreprise.

2

Ayants droit

Vous pouvez demander à couvrir votre famille selon les modalités prévues.

3

Options

Vous pouvez choisir un niveau supérieur si vous souhaitez de meilleures garanties.

Repère : la page suivante distingue la cotisation Confort et les suppléments liés aux options ou à la couverture familiale.

02 - COTISATIONS

Vos cotisations mensuelles

Le régime Confort et les options ne sont pas prélevés de la même façon.

COMPRENDRE LES PRÉLÈVEMENTS

Deux prélèvements, une lecture simple.

La cotisation Confort figure sur la fiche de paie. Si vous choisissez Premium ou Excellence, le supplément est prélevé par GEREP sur votre compte bancaire personnel.

BASE

Confort

sur la fiche de paie

OPTIONS

Au choix

sur le compte bancaire

Cotisations mensuelles

Tarifs applicables au 1er janvier 2026

Montants mensuels

FORMULE	SALARIÉ CÉLIBATAIRE	SALARIÉ FAMILLE	MODE DE PRÉLÈVEMENT
Confort régime obligatoire	**82,90 €** 2,07 % PMSS	**181,83 €** 4,54 % PMSS	Fiche de paie
Premium option facultative	**+ 18,02 €** 0,45 % PMSS	**+ 42,05 €** 1,05 % PMSS	Compte bancaire personnel
Excellence option facultative	**+ 92,92 €** 2,32 % PMSS	**+ 211,86 €** 5,29 % PMSS	Compte bancaire personnel

À retenir : les montants Premium et Excellence sont des suppléments mensuels : ils s'ajoutent à la cotisation Confort.

Ayants droit et évolution des tarifs : les montants dépendent de la situation familiale et peuvent évoluer selon les conditions contractuelles. La simulation ou le bulletin de paie confirme le montant applicable.

03 - SOINS COURANTS

Exemples de remboursements médicaux

Ces exemples permettent de comparer rapidement les trois niveaux de garanties.

POSTE	CONFORT	PREMIUM	EXCELLENCE
Généraliste DPTAM	84 €	109 €	141,50 €
Généraliste non DPTAM	38,10 €	45 €	130,10 €
Spécialiste DPTAM	84 €	131,50 €	141,50 €
Spécialiste non DPTAM	45 €	45 €	130,10 €
Ostéopathe	45 € / séance	60 € / séance	120 € / séance
Nombre de séances ostéopathie	4 / an	4 / an	4 / an

DPTAM : dispositif de pratique tarifaire maîtrisée. En pratique, les remboursements peuvent varier selon le professionnel consulté, le tarif pratiqué et le niveau de garantie choisi.

Document de référence : les exemples de remboursements sont fournis à titre indicatif. Les notices et tableaux de garanties GEREP / AXA restent les documents de référence.

04 - OPTIQUE

Optique : lunettes et lentilles

La couverture optique distingue le 100 % Santé et les équipements hors panier 100 % Santé.

100 % SANTÉ

Une prise en charge encadrée

Les trois niveaux prévoient une prise en charge dans le cadre du panier 100 % Santé.

À retenir : le 100 % Santé permet d'accéder à certains équipements avec un reste à charge maîtrisé selon les règles applicables.

HORS 100 % SANTÉ

Des niveaux différenciés

VERRES	CONFORT	PREMIUM	EXCELLENCE
Simple	310 €	420 €	1 000 €
Complexe	460 €	700 €	1 000 €
Très complexe	560 €	800 €	1 000 €

POSTE	CONFORT	PREMIUM	EXCELLENCE
Lentilles	258 € / an	340 € / an	515 € / an

Document de référence : les exemples de remboursements sont fournis à titre indicatif. Les notices et tableaux de garanties GEREP / AXA restent les documents de référence.

05 - DENTAIRE

Dentaire et implants

Les postes dentaires font partie des différences importantes entre les niveaux.

POSTE	CONFORT	PREMIUM	EXCELLENCE
Prothèse dentaire - tarif libre	397,75 €	505,25 €	612,75 €
Implant dentaire	540 €	685 €	865 €
Nombre d'implants	3 / an	3 / an	3 / an

Vigilance : les soins dentaires peuvent générer des restes à charge significatifs. Il est recommandé de demander un devis avant d'engager les soins.

Exemple : pour un implant, l'écart entre Confort et Excellence peut être important. Le choix de l'option dépend de vos soins prévus.

Document de référence : les exemples de remboursements sont fournis à titre indicatif. Les notices et tableaux de garanties GEREP / AXA restent les documents de référence.

06 - SERVICES

Services inclus

La mutuelle donne aussi accès à des services pratiques au quotidien.

24/7

Téléconsultation

Accès à un médecin par téléphone ou visio, depuis la France ou l'étranger, selon les conditions du service.

I

Réseau ITELIS

Partenaires opticiens, dentistes et audioprothésistes avec tarifs négociés.

100%

Gestion digitale

Souscrire une option, ajouter un bénéficiaire ou modifier ses informations en ligne.

OBJECTIF

Réduire les démarches et les avances inutiles.

Les services associés permettent de mieux piloter les dépenses de santé et de faciliter les démarches administratives.

GEREP / AXA : GEREP est l'interlocuteur de gestion pour l'affiliation, les bénéficiaires, les remboursements et les demandes pratiques. AXA intervient comme organisme assureur / partenaire du contrat selon les documents de garanties.

07 - AFFILIATION

Affiliation et ayants droit

L'affiliation se fait en ligne après la signature du contrat de portage.

1

Email

Vous recevez une invitation d'inscription en ligne.

2

Inscription

Vous complétez les informations demandées.

3

Options

Vous choisissez, si besoin, un niveau supérieur.

4

Famille

Vous pouvez demander à couvrir vos ayants droit.

AYANTS DROIT

Famille et bénéficiaires

Selon votre situation, vous pouvez demander l'ajout de bénéficiaires. Le coût dépend de la composition familiale et des options choisies.

OPTIONS

Premium ou Excellence

Les options permettent de renforcer les garanties. Elles doivent être choisies en fonction de vos besoins réels.

Changement familial : pour ajouter ou retirer un ayant droit, la demande se fait via l'espace ou auprès de GEREP. Le coût dépend de votre situation familiale et du niveau de garantie choisi.

08 - MAINTIEN

Fin de contrat et maintien de couverture

Après la fin du contrat, plusieurs mécanismes peuvent exister selon votre situation.

PORTABILITÉ

Maintien temporaire sous conditions

La portabilité peut permettre de conserver temporairement les garanties santé et prévoyance après la rupture du contrat, notamment en cas de prise en charge par France Travail et sous réserve des conditions applicables.

Durée : elle dépend de votre situation et ne peut pas dépasser la durée prévue par les textes.

MAINTIEN INDIVIDUEL

Couverture personnelle payante

Un maintien individuel à titre payant peut également être proposé selon les modalités de l'organisme. Les garanties, tarifs et conditions doivent être confirmés par GEREP.

Contact : peps.affiliation@gerep.fr

Important : les conditions exactes dépendent de votre situation, du motif de fin de contrat et des règles du contrat santé. Une confirmation écrite de GEREP est préférable.

09 - FAQ

Questions fréquentes et contacts

Les réponses rapides aux questions les plus fréquentes sur la mutuelle.

Le régime Confort est-il obligatoire ?

Il constitue le régime d'entreprise. Une dispense peut être possible uniquement dans certains cas prévus par les textes et sur demande du salarié, avec justificatif.

Puis-je garder ma mutuelle actuelle ?

Oui uniquement si vous remplissez un cas de dispense applicable. La demande et les justificatifs doivent être transmis avant validation.

Puis-je couvrir ma famille ?

Oui, selon les modalités d'affiliation. Le coût dépend de votre situation familiale et du niveau de garantie choisi.

Comment ajouter ou retirer un ayant droit ?

La demande se fait via l'espace ou auprès de GEREP. En cas de doute, contactez GEREP avant modification.

Comment choisir une option ?

Comparez vos besoins : spécialistes, optique, dentaire, implants, médecines douces et niveau de reste à charge.

Que se passe-t-il à la fin du contrat ?

Selon votre situation, une portabilité peut être possible sous conditions. Un maintien individuel payant peut également exister. GEREP confirme les modalités exactes.

Les garanties peuvent-elles évoluer ?

Oui. Les notices et tableaux de garanties GEREP / AXA restent les documents de référence.

GEREP	TÉLÉPHONE	PROFIL PORTAGE	SITE
peps.affiliation@gerep.fr	01.45.22.52.53	contact@profil-portage.fr	www.profil-portage.fr